

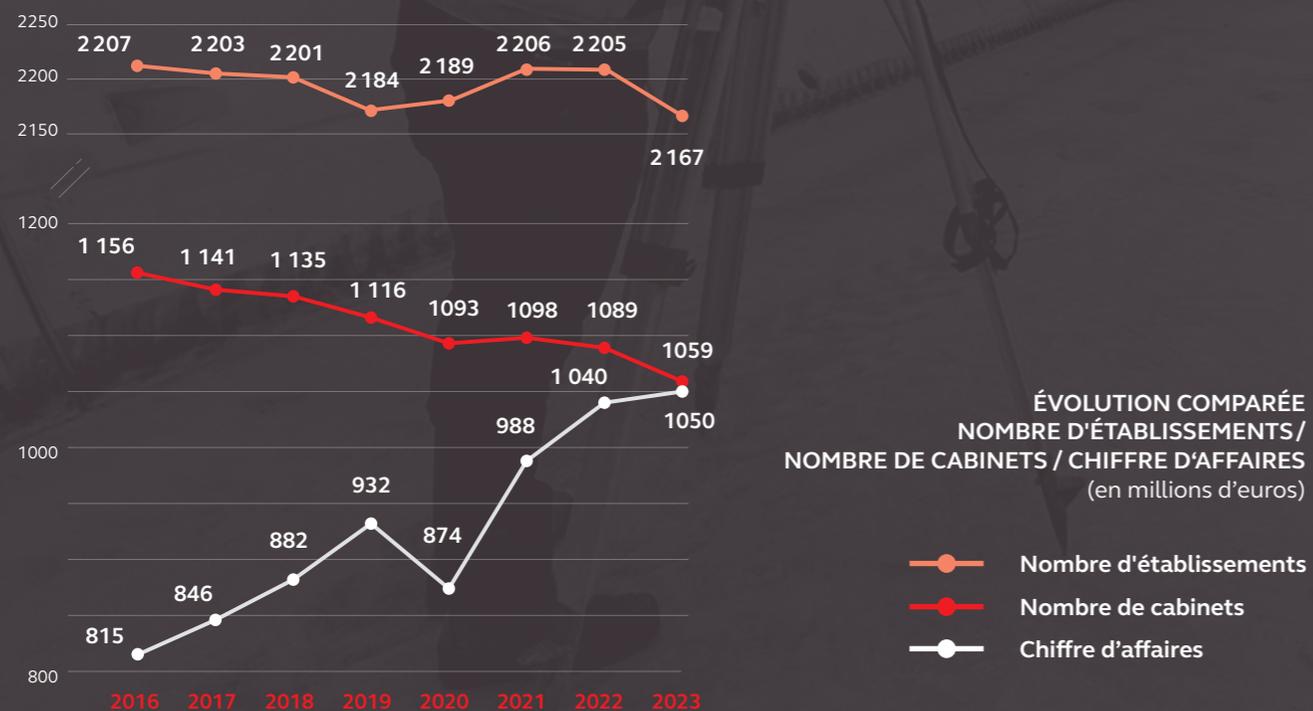
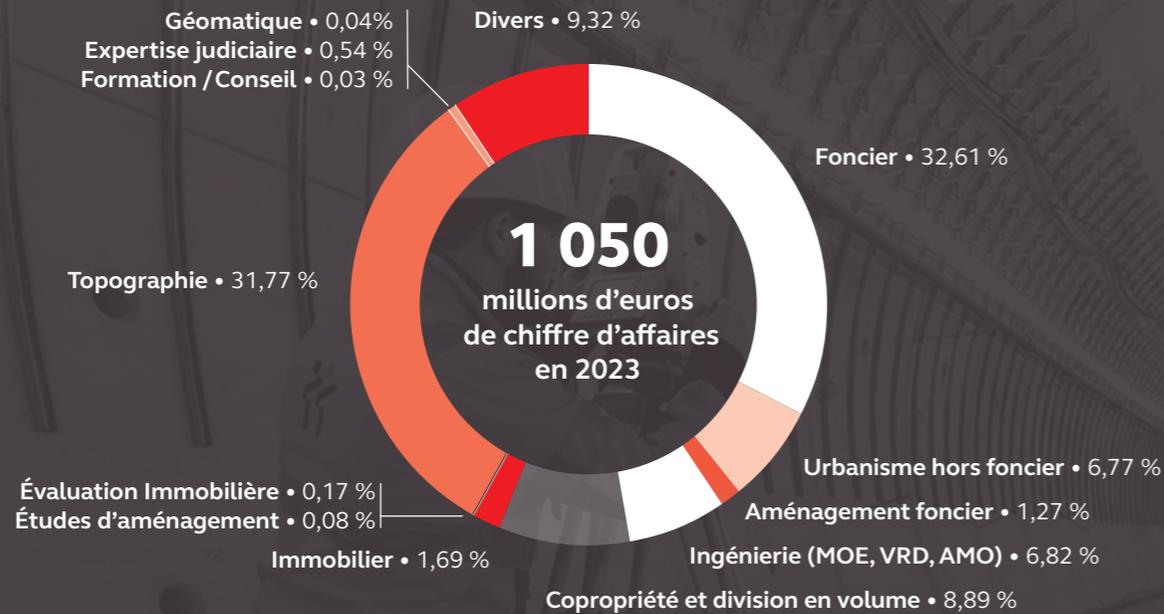
RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



*Séverine Vernet
Présidente du Conseil supérieur*

2024

Sommaire



ÉDITO	4-5
LES DATES CLÉS DE 2024	6-7
ZOOM SUR...	8-11
LA VIE DES RÉGIONS	12-13
L'ORDRE ACTEUR DE L'EXCELLENCE DU SERVICE PUBLIC	14
FORMER POUR GARANTIR UN HAUT NIVEAU DE PRESTATION	20
UNE PROFESSION OUVERTE SUR LE MONDE	26
LA GOUVERNANCE	32
LES COMMISSIONS	36
LE BUDGET	39

Édito

de la Présidente



Séverine Vernet
Présidente
du Conseil supérieur

Chères consœurs, chers confrères, chers partenaires,

En 2024, l'Ordre des géomètres-experts a, une nouvelle fois, su démontrer sa capacité à répondre aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux, renforçant ainsi sa mission de régulateur de la profession de géomètre-expert et son influence.

La crise du logement que traverse notre pays, véritable bombe sociale, appelle une action résolue. Face à l'urgence de bâtir une France plus accessible et durable, notre profession, en première ligne, a réaffirmé son rôle dans l'aménagement et la gestion raisonnée des territoires.

Les Assises Nationales de la Sobriété Foncière, moment phare de cette année, ont réuni nos partenaires autour d'une vision ambitieuse : progresser vers le «Zéro Artificialisation Nette», afin de préserver nos espaces naturels tout en répondant aux besoins de logements et d'infrastructures. Grâce aux Assises, nous avons pu développer et proposer des solutions concrètes et humainement acceptables qui permettent de concilier l'aménagement des territoires et la trajectoire de sobriété foncière.

L'engagement de la profession en amont des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a permis d'en faire un véritable succès, et j'en félicite l'ensemble des acteurs.

Sur la scène internationale, notre influence ne cesse de croître. Elle permet de renforcer le positionnement des géomètres-experts français avant l'organisation de la *working-week* de la Fédération Internationale des Géomètres (FIG) en 2028, qui célébrera ses 150 ans à Paris. Cette échéance renforce notre rôle d'ambassadeur d'un savoir-faire qui s'étend bien au-delà de nos frontières.

Le partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et le lancement de la plateforme e-DA créée cette année, illustrent notre volonté de mettre les outils numériques au service de nos métiers tout en garantissant l'excellence du service public.

En parallèle, la formation continue reste un levier stratégique de notre action, nous permettant de maintenir des standards d'expertise élevés et de nous adapter aux transformations écologiques et numériques. Grâce à une offre de formation sans cesse renouvelée, l'Ordre accompagne ses membres face aux évolutions législatives, technologiques et environnementales.

La réforme des professions libérales réglementées, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2024, a apporté des changements significatifs dans notre cadre d'exercice. Cette réforme vise à simplifier, clarifier et sécuriser le cadre juridique des professions libérales, en particulier en harmonisant les règles relatives aux sociétés d'exercice. Les géomètres-experts ont su s'adapter à ces nouvelles dispositions, notamment en mettant à jour les statuts de leurs structures pour se conformer aux exigences légales, témoignant ainsi de notre capacité à évoluer dans un environnement juridique et économique en constante mutation.

La dynamique partenariale de l'Ordre s'est également renforcée en 2024. Notre présence active au Salon des Maires et des Collectivités Locales et aux différents événements auxquels nous avons participé ont illustré notre rôle de partenaire clé auprès des élus locaux et de l'ensemble des acteurs de la filière du cadre de vie. Les échanges fructueux ont permis de promouvoir les 17 propositions issues des Assises Nationales de la Sobriété Foncière, démontrant notre engagement à co-construire des solutions d'aménagement durable adaptées aux enjeux territoriaux.

Enfin, 2024 a marqué le début des travaux de la Maison XIV, futur siège de l'Ordre des géomètres-experts, au cœur de la place Denfert-Rochereau à Paris, dont la livraison est prévue début 2026. Cet espace, pensé comme un modèle vertueux et labellisé Haute Qualité Environnementale (HQE), incarne nos engagements en matière de durabilité. De la serre agricole en toiture aux équipements éco-responsables, la Maison XIV deviendra un lieu de travail moderne, aligné sur les valeurs d'innovation et de responsabilité que nous portons au quotidien.

Je tiens à saluer l'engagement de mes consœurs et confrères, ainsi que le professionnalisme des collaboratrices et collaborateurs de l'Ordre.

Dates clés de l'année 2024

JAN **19.01** L'Ordre des géomètres-experts est intervenu lors du colloque international "Organic Cities" organisé par Sciences Po et Villes Vivantes. Un colloque réunissant étudiants, professionnels, chercheurs et élus pour débattre de l'urgence nécessaire à faire des habitants les acteurs de la construction de territoires soutenable et abordables.

FÉV **01.02** Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires annonce la simplification du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), et en particulier la refonte du calcul pour les petites surfaces. Une vision défendue par l'OGÉ dès juin 2023.

20.02 Les résultats du 3^e Baromètre annuel du cadre de vie ont été dévoilés par l'**Observatoire National du Cadre de Vie** (ONCV) coordonné par l'OGÉ.

28.02 Joseph Pascual, Président du Conseil supérieur de l'OGÉ, est décédé subitement à l'âge de 66 ans. Séverine Vernet devient alors la première femme Présidente du Conseil supérieur.

MAR **19.03** Les nouveaux inscrits au tableau de l'Ordre et les titulaires du DPLG 2023 sont mis

à l'honneur. Séverine Vernet a souligné que la prestation de serment fait partie des marqueurs d'une carrière. Elle leur a souhaité la bienvenue dans la profession. La promotion 2023 a spécialement été nommée : promotion Joseph Pascual.

28.03 > 21.10 Les 18 conseils régionaux tiennent leurs Assemblées générales.

28.03 L'Expert Game, le business game des géomètres-experts, opposait l'INSA, ESTP et l'ESGT autour du projet de restructuration de friche urbaine dans un contexte de sobriété foncière. Des vocations sont nées !

AVR **05.04** Philippe Cachod, président de la commission aménagement Foncier, participait au groupe de travail mis en place par le ministère de l'Agriculture, dédié aux questions foncières dans le cadre de la déclinaison des mesures du Pacte d'orientation et de simplification pour le renouvellement des générations en agriculture. Les géomètres-experts démontrent une nouvelle fois leurs expertises en matière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE).

17.04 Séverine Vernet et Olivier Minot, Président de la commission

ordinale Expertise de la mesure, intervenaient au Printemps de la Fédération nationale des entreprises de l'information géospatiale (Fenigs). Une journée de réflexion autour des jumeaux numérique.

23.04 Quinze équipes de géomètres-experts se sont mobilisées contre les violences faites aux femmes en participant à la Nuit des Relais organisée par la Fondation des Femmes. Mécène de l'opération, l'engagement de l'OGÉ a été salué par Anne-Cécile Mailfert, la Présidente de la Fondation.

MAI **18 et 19.05** Séverine Vernet est accompagnée par un nouveau bureau.



19 > 24.05 La délégation française participe à la *working week* de la Fédération Internationale des Géomètres (FIG) 2024 à Accra, au Ghana, regroupant 1 200 professionnels de la géomatique. Par sa participation, l'OGÉ souligne l'intérêt et la nécessité pour la profession de s'impliquer sur la scène internationale. Il a annoncé l'organisation de la *working week* de la FIG en 2028 à Paris.

JUIN **26.06** L'OGÉ et l'institut de sondage OpinionWay ont dévoilé les résultats d'une enquête portant sur la perception qu'ont les Français de la sobriété foncière.

28 > 30.06 Depuis 2022, la profession accompagne bénévolement les organisateurs du festival Solidays.

JUIL **03 et 04.07** Les Assises Nationales de la Sobriété Foncière organisées à Aix-en-Provence, Épernay, Fort-de-France et La Rochelle rassemblent plus de 1 700 participants. 17 propositions innovantes ont été élaborées à cette occasion pour accompagner la trajectoire de sobriété foncière.

Juillet Depuis juin 2023, Mairie 2000, en partenariat avec l'OGÉ, a organisé des ateliers de mi-mandat. Les géomètres-experts sont intervenus auprès des élus locaux pour leur dispenser des formations concrètes, liées aux défis qu'ils doivent relever au quotidien. Les ateliers ont pris fin en juillet.

26.07 > 08.09 Succès pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. L'occasion de rappeler le travail fourni en amont par les cabinets de géomètres-experts pour préparer l'événement. Rigueur, précision, performance... des valeurs communes aux athlètes et aux géomètres-experts.

SEPT **18 > 20.09** L'OGÉ est présent lors des 14^{es} Assises Nationales de la biodiversité, qui se tenaient à La Rochelle.

19.09 Lancement officiel des travaux de la Maison XIV, le futur siège de



l'Ordre des géomètres-experts. Pour fêter l'événement, une Demolition Party était organisée.

23.09 e-DA, la plateforme de contrôle allégé des documents d'arpentage cadastraux est ouverte. Elle permet de simplifier les échanges, le suivi et le contrôle automatisés des documents entre géomètres-experts et Centres des Impôts Fonciers (CDIF).

27.09 L'OGÉ intervient lors du 36^e Congrès International Cobaty à Nancy : « L'eau, la vie, la ville ». Un événement majeur réunissant les experts de la construction, de l'ingénierie et de l'urbanisme.

OCT **01.10** Le premier ministre, Michel Barnier, s'est dit favorable, dans son discours de politique générale, à une évolution pragmatique et différenciée de la réglementation Zéro Artificialisation Nette.

02.10 Rédaction de l'analyse expertale appliquée aux actes fonciers : une trentaine de géomètres-experts sont formés afin d'animer les ateliers régionaux déployés à partir de décembre.

04.10 Séverine Vernet et Christian Rouaix, Président du Conseil régional de Toulouse et Secrétaire du Conseil supérieur, participaient au 55^e Congrès de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Une collaboration transatlantique riche en synergies !

12.10 Nicolas Smith est élu Président du Comité de Liaison des Géomètres Européens (CLGE).

16.10 Les géomètres-experts se mobilisent pour demander au Garde des Sceaux de leur donner accès au

fichier immobilier du service de la publicité foncière pour répondre à leurs obligations professionnelles.

NOV **14.11** L'OGÉ rencontre les étudiants de l'ESGT à la recherche d'un stage TFE.

19 > 21.11 Salon des Maires et des Collectivités Locales.

26.11 Lors des universités de la Fédération des Géomètres Francophones (FGF) à Kigali, Jean-François Dalbin est élu Président de la fédération.



DÉC **02.12** L'OGÉ réaffirme son engagement auprès du Fonds LINK dans la lutte contre les discriminations et contre le VIH/SIDA, une soirée marquant les 40 ans de l'association AIDES.

04 > 07.12 L'Ordre est partenaire de Women's cup, le tournoi de rugby fauteuil féminin organisé à Paris. Grâce à l'engagement de l'Ordre, 1 000 enfants ont pu participer et encourager les joueuses.

06.12 Première formation du Parcours de sobriété foncière mis en place par l'Ordre, et dispensé par la société Publi-Topex.

11.12 Le nouveau rapport de l'ONCV est dévoilé lors du webinaire destiné aux élus et aux acteurs de l'aménagement du territoire.



DES SOLUTIONS CONCRÈTES ET HUMAINEMENT ACCEPTABLES POUR LES TERRITOIRES.

Les Assises Nationales de la Sobriété Foncière, se sont tenues les 3 et 4 juillet 2024 dans quatre villes françaises : Aix-en-Provence, Épernay, Fort-de-France et La Rochelle. Deux jours de débats, de rencontres et d'échanges, pour les 1 700 participants et les 96 intervenants, pour affirmer la nécessité d'une gestion plus sobre des ressources foncières. Cet événement, organisé par l'Ordre des géomètres-experts (OGE), visait à répondre aux enjeux de mise en œuvre de la politique de sobriété foncière imposée par la loi Climat et résilience, et de la trajectoire dite Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050.

En transformant leur traditionnel Congrès en un événement hors norme, les géomètres-experts ont pu rassembler l'ensemble des acteurs de la filière de l'aménagement des territoires et du cadre de vie pour traiter de l'étalement urbain, de l'artificialisation des sols et de la préservation des écosystèmes en proposant des approches plus responsables pour l'utilisation du foncier.

Un concept écologique au cœur des débats

L'application de la loi Climat et résilience se traduit par la trajectoire ZAN qui implique de réduire de 50 % la consommation d'espace foncier à l'horizon 2031 et d'atteindre la neutralité en 2050. Ce principe de sobriété foncière consiste à limiter l'artificialisation des sols, un phénomène qui, en France, atteint des niveaux préoccupants en raison de la croissance urbaine et de la consommation excessive d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF). Face aux impacts écologiques et aux pressions sur les terres agricoles, l'OGE défend une utilisation raisonnée des sols, en particulier en intégrant une réflexion écologique dans les projets d'urbanisme. L'objectif est de réduire l'empreinte spatiale des nouvelles constructions, de revitaliser les espaces urbains déjà bâtis et d'encourager des pratiques plus durables. La sobriété foncière est une réponse aux enjeux du changement climatique. Un moyen de contenir les conséquences de l'étalement urbain, en maintenant les terres agricoles et forestières, en rendant nos villes plus vivables.

La perspective de la trajectoire ZAN se heurte au principe de réalité. Si l'objectif est partagé, la méthode qui vise à uniformiser son application sur l'ensemble du territoire national ne l'est pas. C'est pourquoi, les géomètres-experts ont toujours plaidé pour une approche contextualisée à l'échelle des territoires.

Un programme riche et adapté aux enjeux territoriaux

Les Assises ont proposé un programme riche de conférences, tables rondes et ateliers pratiques. La première journée a exploré le contexte mondial et les initiatives de sobriété foncière à l'étranger, suivie de sessions axées sur la situation en France. Les débats ont abordé la protection des espaces naturels agricoles et forestiers, l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement urbain, et les possibilités de redynamisation des espaces ruraux. Chaque ville hôte a aussi organisé une session spécifique adaptée à son contexte géographique : zone urbaine à Aix-en-Provence, zone forestière à Fort-de-France, secteur littoral à La Rochelle et espace rural à Épernay.

Ainsi, à Fort-de-France, le site pilote a exploré la thématique de la sobriété foncière en zone forestière et de la biodiversité. Le programme visait à identifier des stratégies pour préserver les ressources naturelles tout en répondant aux besoins de croissance urbaine et économique propres aux territoires ultramarins. Aménagement et biodiversité forment un mariage indispensable pour répondre aux défis spécifiques des territoires insulaires, confrontés à une pression foncière unique. Les débats ont mis en avant des solutions innovantes pour équilibrer développement et conservation dans un contexte d'espace restreint et précieux.

La ville d'Aix-en-Provence a accueilli des discussions centrées sur les enjeux de sobriété foncière en zone urbaine. Les participants ont échangé sur des outils de gestion des sols pour mieux contrôler l'étalement urbain, notamment via des démarches de densification et de valorisation des zones déjà urbanisées. Ils se sont également questionnés sur le retour de la nature en ville.

À Épernay, en région Grand Est, les débats ont porté sur l'artificialisation des terres agricoles, une question centrale pour ce bassin viticole. Les discussions sur la sobriété foncière en zone rurale et péri-urbaine ont abordé

SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : QUE PENSENT LES FRANÇAIS ?

L'Ordre des géomètres-experts, en collaboration avec OpinionWay, a révélé le 26 juin les résultats d'une enquête inédite qui explore la perception de la sobriété foncière en France. Ce sondage, publié peu avant les Assises Nationales de la Sobriété Foncière, fournit une base précieuse pour comprendre l'opinion publique sur cette notion, au cœur de l'aménagement territorial de demain.

Les résultats montrent que si 61 % des Français connaissent le concept d'artificialisation des sols, seule une minorité (32 %) le comprend bien. Les répondants associent l'artificialisation principalement à la bétonisation et à la réduction des espaces verts. Toutefois, des différences existent dans la perception des espaces artificialisés, certains voyant les jardins publics ou privés comme des éléments naturels, même lorsqu'ils font partie d'un environnement bâti.

Un consensus se dessine, quant à la loi Climat et résilience, qui vise à freiner l'étalement urbain pour préserver les terres agricoles et naturelles. Près de 81 % des Français y sont favorables, malgré des réticences sur l'impact personnel de la densification urbaine. Ainsi, 52 % des sondés envisageraient de déménager si une nouvelle construction venait modifier leur environnement immédiat, notamment en bloquant la vue ou l'accès à la lumière.

Le sondage révèle également une forte adhésion aux initiatives de végétalisation urbaine : 90 % des participants soutiennent la création de zones végétalisées en ville pour atténuer la chaleur et protéger la biodiversité. Cependant, ils restent sceptiques quant à la densification des villes comme levier climatique, préférant d'autres mesures, telles que l'intégration d'énergies renouvelables ou le développement d'espaces verts.

Cette étude souligne l'importance d'une approche participative qui prend en compte les préférences locales pour que la sobriété foncière soit pleinement acceptée. Pour accéder aux résultats complets de cette enquête, scannez le QR code ci-dessous :



comment concilier développement urbain et préservation des terres agricoles, essentielles à l'économie locale. Les géomètres-experts ont proposé des actions pour réduire la consommation des sols, tout en respectant les spécificités rurales de la région et en protégeant les espaces naturels essentiels.

Enfin, La Rochelle traitait de la sobriété foncière en zone littorale. Les débats ont mis l'accent sur les innovations urbaines visant la neutralité en artificialisation des sols afin de concilier le développement des villes littorales avec le recul du trait de côte et les exigences de la sobriété foncière. Les participants ont examiné des techniques de densification compatibles avec la protection de l'environnement côtier et les ressources locales.

Chaque territoire a ainsi abordé les spécificités de la sobriété foncière en fonction de ses particularités locales, permettant de proposer des solutions adaptées aux différents contextes territoriaux.

17 PROPOSITIONS POUR GARANTIR DES CADRES DE VIE DURABLES

Les travaux des Assises Nationales de la Sobriété Foncière ont permis de formuler 17 propositions, en faveur d'une politique de sobriété foncière, concrètes et humainement acceptables, pour garantir des cadres de vie durables. Parmi ces recommandations, on retrouve la création d'un cadre juridique pour protéger les sols, l'intégration des sols vivants dans les évaluations environnementales et le renforcement des stratégies de renaturation des zones urbanisées. L'OGÉ souhaite également promouvoir des solutions innovantes pour l'agriculture urbaine et des incitations financières, comme un « bonus sol », pour encourager les collectivités à préserver et restaurer leurs espaces naturels.



Les géomètres-experts en première ligne

Véritables chefs d'orchestre de la filière du cadre de vie, les géomètres-experts jouent un rôle clé dans l'aménagement des territoires, mais aussi comme conseillers dans l'élaboration de projets durables et respectueux de l'environnement. Leur expertise du foncier est essentielle pour concevoir des espaces plus efficaces en termes d'usage du sol, tout en respectant les spécificités locales. L'Ordre des géomètres-experts réaffirme ainsi son engagement en faveur de la sobriété foncière et accompagnera la profession à intégrer ces principes dans ses pratiques.

Un engagement pour l'avenir

Les Assises Nationales de la Sobriété Foncière 2024 marquent une étape importante pour la mise en œuvre de la trajectoire ZAN. Elles posent les bases d'une nouvelle approche de l'aménagement des territoires, plus respectueuse des écosystèmes et des ressources foncières. Avec ces propositions, humainement acceptables, l'OGÉ souhaite sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés pour construire un avenir où développement économique et préservation des sols coexistent harmonieusement.

LES 17 PROPOSITIONS POUR GARANTIR DES CADRES DE VIE DURABLES

Dans le cadre des ANSF, l'Ordre des géomètres-experts a mandaté trois groupes de travail. Leur mission : proposer des outils concrets pour mettre en œuvre une stratégie d'optimisation du foncier, efficace et durable à l'échelle de l'ensemble des territoires. Voici les principales mesures adoptées :

01 DÉFINIR

Soumettre au débat une définition juridique du sol en conformité avec les dispositions du Code de l'environnement.

02 CONNAÎTRE

Mettre en œuvre une démarche globale et une méthodologie de connaissance des sols, de ses prévisions de mutation et de ses capacités à évoluer.

03 CHOISIR

Intégrer les sols dans le contenu de l'évaluation environnementale des documents de planification et des projets et dans les autres autorisations environnementales, notamment le dossier loi sur l'eau.

04 VALORISER

Redonner une fonction nourricière aux sols urbanisés : « manger dès maintenant... par le sol ».

05 PROMOUVOIR

Informier et sensibiliser sur les sols : « les sols, la star d'aujourd'hui ».

06 AGIR

Mettre en place les dispositions financières, à l'échelle de la planification, inclure un bonus « sol » dans la Dotation Globale de Décentralisation des collectivités locales et intégrer un volet « sol » dans le cahier des charges de l'élaboration des documents d'urbanisme.

07 ANTICIPER

Anticiper la renaturation des zones à risque, qu'elle soit spontanée ou du fait de l'homme et intégrer leur utilisation dans la mise en œuvre du « Nette » du ZAN.

08 AMÉLIORER

Appliquer la séquence Améliorer Éviter Réduire Compenser AERC, avec le A imposé aux territoires sur-artificialisés (un bonus-malus inversé).

09 ÉLARGIR

Repenser la maîtrise d'ouvrage des opérations d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) pour répondre aux enjeux environnementaux.

10 ADAPTER

Donner la possibilité de lancer une procédure d'AFAFE dont l'unique élément déclencheur est l'environnement pour que les collectivités territoriales disposent d'un outil opérationnel afin de mettre ainsi en œuvre des projets environnementaux sur leur territoire.

11 PÉRENNISER

S'assurer que les aménagements environnementaux issus des procédures d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) perdurent une fois la procédure clôturée.

12 INNOVER

Créer l'Association Foncière Urbaine de Compensation Environnementale (AFU-CE) multisite.

13 MODIFIER

Modifier le contenu des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) afin de permettre une adaptativité aux opportunités foncières et recréer de véritables quartiers ou petites villes.

14 DENSIFIER

Placer l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Cœur d'îlot » au service de la densification douce des zones périurbaines.

15 INTENSIFIER

Accélérer la surélévation des immeubles existants pour répondre aux enjeux environnementaux de respect du ZAN et d'isolation des bâtiments.

16 ADAPTER

Alléger et assouplir les règles de majorité applicables à la modification des cahiers des charges des lotissements existants, lorsque la décision vise à mobiliser le foncier vacant pour respecter la trajectoire de sobriété foncière.

17 FORMER

Mettre en place un parcours de formation complet et certifiant, sur les nouvelles méthodes et la vision de la ville nouvelle, et ouvert aux professionnels de la filière de l'aménagement des territoires et du cadre de vie.



La vie des régions

En 2024, les 18 conseils régionaux de l'Ordre des géomètres-experts ont activement participé à la dynamique partenariale de la profession, en organisant et en prenant part à de nombreux événements à travers la France. Ces événements ont été des moments forts permettant de renforcer les liens entre les géomètres-experts, les acteurs locaux, les collectivités et les autres parties prenantes de l'aménagement du territoire. Retour sur les actions.

CONSEIL RÉGIONAL DE BORDEAUX

Le 6 décembre dernier, l'Ordre des géomètres-experts a organisé une journée de formation et d'échanges intitulée «Journée du foncier – Les propriétés des personnes publiques», à Agen. Cet événement a rassemblé un public diversifié, notamment des Maires du Lot-et-Garonne, des responsables des services juridiques et techniques des collectivités territoriales, ainsi que des personnels impliqués dans la délivrance des arrêtés d'alignement.

Un programme riche et des intervenants experts

Animée par des experts de haut niveau, cette journée était placée sous le signe du partage de connaissances et de l'échange d'expériences.

Les interventions de l'Ordre et de Géofoncier ont permis de couvrir des aspects pratiques et juridiques du foncier public, tout en s'adaptant aux problématiques spécifiques rencontrées par les collectivités locales.

Une approche pragmatique et locale appréciée

La centaine de participants, qui ont répondu présents, témoignent de l'intérêt des élus et des agents

territoriaux pour ces questions. Les retours recueillis confirment le succès de cette initiative. Les participants ont particulièrement salué la pertinence des contenus proposés, la clarté des explications et la capacité des intervenants à adapter leur propos aux réalités du terrain.

Vers une collaboration renforcée

Cette formation s'inscrit dans une démarche plus large de l'OGE visant à accompagner les collectivités dans leurs problématiques foncières. À travers des événements comme celui-ci, l'objectif est d'instaurer un dialogue constructif entre les différents acteurs du foncier public et d'apporter ainsi des réponses concrètes et adaptées aux enjeux locaux.



CONSEIL RÉGIONAL DE LYON

Le 6 décembre, Jean Périllat, le Président du Conseil régional de Lyon et son bureau, organisaient une journée de rencontre franco-suisse à la Maison des géomètres. Cet événement s'est tenu en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles Séverine Vernet, Présidente du Conseil supérieur de l'OGE, et Luc Lanoy, 1^{er} Vice-président. Ont également participé Olivier Colin, Président du Conseil régional de Dijon, et Hubert Ortlieb, Président du Conseil régional de Strasbourg, ainsi que des représentants de la SAS Géofoncier, de l'IGN et de la DGFIP.

La délégation suisse, quant à elle, était constituée de représentants de l'Office fédéral de topographie et du cadastre Swisstopo, ainsi que de la Commission fédérale des géomètres.

Un ordre du jour centré sur les rôles institutionnels

Sous la supervision du Délégué du Commissaire du Gouvernement auprès du Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts de Lyon, les discussions ont porté sur les rôles respectifs des acteurs institutionnels dans les domaines de la cartographie, du cadastre et de la fiscalité, en France et en Suisse. Une attention particulière a été accordée à la place des géomètres-experts dans ces dispositifs nationaux.

Pour la partie française, des présentations ont permis de mettre en lumière les missions de l'institution ordinaire, la formation des géomètres-experts et les modalités de leur inscription au tableau de l'Ordre.

Une collaboration pérenne

Cette rencontre a marqué une étape importante dans le renforcement de la coopération franco-suisse. Afin de poursuivre cet élan, il a été convenu d'organiser une telle journée de travail tous les deux ans, en alternant les lieux entre la France et la Suisse.

Cette initiative, portée par le Conseil régional de Lyon, souligne l'importance des échanges internationaux pour faire progresser la profession de géomètre-expert et renforcer les liens entre les acteurs du domaine dans les deux pays.

CONSEIL RÉGIONAL DE RENNES

Le 21 juin, 25 géomètres-experts se sont mobilisés pour apporter leur expertise technique dans le cadre de la candidature des mégalithes de Carnac au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils ont participé à une journée dédiée à la collecte de données indispensables à l'élaboration du dossier scientifique.

Un engagement régional exemplaire au service du patrimoine mondial

«Grâce au travail des géomètres-experts, nous avons pu modéliser et mieux comprendre les ensembles mégalithiques de Carnac», a souligné Olivier Lepick, Maire de la ville. Cette contribution a enrichi le dossier scientifique et renforcé les chances d'une reconnaissance mondiale pour ce site exceptionnel.

Le numérique au service du patrimoine

Les géomètres-experts ont réalisé des relevés numériques avancés, incluant des modélisations 3D de l'intérieur des tumulus. Ces outils permettent non seulement de valoriser le site, mais aussi d'assurer une conservation durable de ces trésors archéologiques.

Cette initiative témoigne de l'investissement des géomètres-experts dans des projets d'intérêt général, tout en mettant en lumière leur savoir-faire technique et scientifique. Elle s'inscrit également dans une volonté plus large de contribuer au rayonnement du territoire breton et de ses richesses culturelles.

Avec ce projet, le Conseil régional de Rennes réaffirme son rôle de partenaire clé dans les grandes initiatives locales, mêlant innovation technologique et préservation du patrimoine.



L'Ordre acteur de l'excellence du service public

L'Ordre des géomètres-experts incarne l'excellence du service public, en établissant des passerelles entre les professionnels et les institutions publiques. En 2024 l'Ordre a accompagné les évolutions portées par la réforme des professions libérales réglementées, renforçant son rôle dans la modernisation et la qualité des services rendus aux citoyens. En outre, la plateforme e-DA, en facilitant les échanges numériques avec les services du cadastre pour des procédures plus efficaces et transparentes, témoigne de la dynamique existante entre les services de l'État et la profession.



Réforme des professions libérales réglementées

un cadre modernisé et simplifié pour plus d'attractivité

Pour moderniser et rendre plus attractives les professions libérales réglementées, l'ordonnance n°2023-77 du 8 février 2023, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2024, a marqué une étape décisive en simplifiant et en sécurisant leur cadre juridique. Ce texte, pris sur le fondement de la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante du 14 février 2022, a permis d'accroître la lisibilité et la cohérence des dispositions applicables à ces professions.

UNE RÉFORME D'ENVERGURE POUR 700 000 PROFESSIONNELS

Les professions libérales réglementées, qui regroupent près de 700 000 professionnels (avocats, notaires, géomètres-experts, experts-comptables, etc.), étaient jusqu'alors soumises à une mosaïque de textes législatifs et réglementaires spécifiques. À cela s'ajoutaient des règles transversales, notamment en matière de constitution et de fonctionnement des sociétés d'exercice (sociétés civiles professionnelles, sociétés d'exercice libéral, etc.).

L'ordonnance n°2023-77 a rationalisé ce cadre en abrogeant des lois devenues obsolètes, telles que la loi n°66-879 du 29 novembre 1966 sur les sociétés civiles professionnelles et la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 sur les sociétés d'exercice libéral. Ces dispositions ont été regroupées pour une meilleure cohérence juridique.



Des avancées concrètes pour les sociétés professionnelles

Parmi les innovations majeures de cette réforme figure l'élargissement du régime des Sociétés Pluri-professionnelles d'Exercice (SPE). Créées par la loi du 6 août 2015, ces sociétés permettent à plusieurs professions libérales réglementées d'exercer conjointement au sein d'une même structure. Depuis septembre 2024, les géomètres-experts figurent parmi les professions habilitées à intégrer une SPE, aux côtés des avocats, notaires, commissaires aux comptes et autres professions réglementées.

La Société de Participations Financières de Professions Libérales (SPFPL), quant à elle, bénéficie désormais d'un périmètre élargi. Depuis septembre 2024, ces holdings peuvent détenir des parts ou actions de sociétés commerciales, ouvrant de nouvelles opportunités de diversification et de développement économique aux entreprises libérales.

Une meilleure mutualisation des moyens

Une autre avancée notable de cette réforme est la possibilité, pour les SPE, de mutualiser des moyens matériels et

immobiliers au sein de la même structure. Cette mesure favorise une gestion plus efficace des ressources et renforce la synergie entre professions.

Le rôle moteur des géomètres-experts dans la réforme

L'Ordre des géomètres-experts a joué un rôle clé dans la mise en œuvre de cette réforme. Dès les travaux préparatoires, qui se sont étalés sur près de deux ans, l'OGE a collaboré étroitement avec la Direction générale des entreprises et le Comité de Liaison des Institutions Ordinales (CLIO). Grâce à son implication, les sociétés existantes ont pu anticiper les évolutions réglementaires et se conformer aux nouvelles dispositions dès leur entrée en vigueur.

Un premier bilan prometteur

Depuis l'entrée en vigueur de ces mesures en septembre 2024, les premiers retours sont encourageants. Les professions libérales réglementées bénéficient d'un cadre modernisé et attractif, favorisant leur développement dans un environnement économique et juridique en mutation.

PLATEFORME E-DA

Dans une démarche de modernisation et de simplification des procédures, l'OGE et la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) ont uni leurs forces pour créer la plateforme e-DA, développée par Géofoncier. La convention officialisant ce partenariat a été signée le 19 décembre 2024. Cette collaboration exemplaire illustre comment des fonds privés peuvent être mis à profit pour améliorer l'efficacité des services publics, en répondant aux attentes des citoyens et des professionnels.

Une réponse à un besoin prégnant

Les mutations de l'urbanisme et la complexité croissante des procédures administratives rendent indispensable l'utilisation d'outils numériques performants. C'est dans ce contexte qu'est née la plateforme e-DA, un outil dédié à la transmission des documents d'arpentage. Conçue pour fluidifier les échanges entre les géomètres-experts et l'administration fiscale, e-DA s'impose comme un levier stratégique pour l'optimisation des procédures foncières.

Une synergie public-privé au service de l'intérêt général

L'OGE a pris l'initiative d'investir des ressources privées dans le développement de cette plateforme, en partenariat avec la DGFIP. Cet engagement souligne la capacité des acteurs privés à contribuer directement à la performance des services publics.

Grâce à cette collaboration, les géomètres-experts peuvent transmettre leurs dossiers de manière totalement dématérialisée, réduisant les délais de traitement et minimisant les erreurs administratives. La DGFIP, de son côté, bénéficie d'un accès instantané et optimisé aux informations nécessaires pour l'actualisation des fichiers fiscaux.



Formation des géomètres-experts

Pour accompagner la mise en place de cette nouvelle plateforme, des webinaires de formation ont été organisés à l'attention des géomètres-experts. Ces sessions ont permis de familiariser les professionnels avec l'outil et d'assurer une transition fluide vers ce nouveau mode de fonctionnement.

Calendrier de mise en œuvre

La plateforme e-DA est opérationnelle dans toutes les régions depuis le 25 novembre 2024. Son utilisation devient obligatoire pour les géomètres-experts à partir du 1^{er} janvier 2025, marquant ainsi une étape décisive dans la digitalisation des procédures foncières. La plateforme va permettre une réduction significative des délais de traitement des documents d'arpentage, une diminution

des erreurs liées à la double saisie ou aux dossiers papier, une meilleure transparence et une traçabilité accrue des échanges.

Ces avancées participent directement à la qualité du service public et renforcent la confiance des citoyens dans les institutions.

Une initiative à répliquer

L'expérience de la plateforme e-DA ouvre la voie à une réflexion plus large sur l'utilisation des fonds privés dans le cadre d'initiatives publiques. Elle démontre qu'un modèle de co-construction entre acteurs privés et publics peut produire des résultats probants et durables.

En développant des solutions innovantes comme e-DA, l'OGE confirme son rôle de moteur de modernisation et de facilitateur pour les services publics. Cette initiative constitue un modèle inspirant, qui prouve que la collaboration public-privé peut être une véritable force au service de l'intérêt général.

RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE L'ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS INTERPELLE LE GOUVERNEMENT POUR UNE RÉFORME JUSTE ET COHÉRENTE

Le régime de la publicité foncière, institué par un décret-loi de 1955, s'apprêtait à connaître une réforme majeure par voie d'ordonnance. Cette dernière est devenue caduque faute de dépôt dans les délais d'un projet de loi de ratification. Une opportunité pour l'Ordre des géomètres-experts, qui a appelé le Gouvernement à repenser les termes de cette réforme afin de corriger certaines incohérences.

Depuis plusieurs années, l'OGE milite pour une modernisation en profondeur du fonctionnement de la publicité foncière. Les géomètres-experts, acteurs centraux des opérations foncières, avaient été consultés dès 2018 dans le cadre des travaux préparatoires, et plus récemment en 2022, lors d'une enquête menée par la Direction des Affaires civiles et du Sceau.

L'accès direct et automatisé aux services de publicité foncière : une demande clé

Parmi les propositions de l'OGE figurait la mise en place d'un accès direct et automatisé aux services de publicité foncière, permettant aux géomètres-experts de consulter plus facilement les fiches d'immeubles. Cette mesure vise à leur permettre de répondre à l'obligation légale de vérification de l'identité des propriétaires, prévue par l'article 646 du Code civil, dans le cadre des actes fonciers.

Cependant, l'ordonnance de juin 2024 a omis d'inclure cette disposition pour les géomètres-experts, tout en élargissant l'accès à d'autres professions ne relevant pas des mêmes obligations légales. Une décision incompréhensible et discriminatoire, selon Séverine Vernet, Présidente du Conseil supérieur de l'OGE :

«L'absence d'extension de cet accès direct pour les géomètres-experts constitue un non-sens. Nous accorder cet accès contribuerait non seulement à la fluidité des opérations de publicité foncière, mais également à alléger la charge de travail des agents des services concernés.»

L'Ordre des géomètres-experts reste convaincu que cette réforme, bien que retardée, doit devenir une opportunité pour bâtir un système modernisé et équitable, répondant aux besoins des citoyens et des professionnels.



Former pour garantir un haut niveau de prestation

Pour garantir un haut niveau de prestation, la formation continue des géomètres-experts joue un rôle stratégique. Elle assure une maîtrise des évolutions techniques, réglementaires et environnementales, indispensable à des services de qualité. L'Ordre des géomètres-experts encadre et promeut ces initiatives pour maintenir l'excellence et la confiance des citoyens dans la profession.

Un parcours de formation certifiant

pour répondre aux défis de la sobriété foncière

À la suite des Assises Nationales de la Sobriété Foncière, l'Ordre des géomètres-experts a lancé un parcours de formation innovant destiné à accompagner les professionnels face aux nouvelles exigences législatives. Retour sur une initiative unanimement saluée.

L'année 2024 a marqué une étape importante pour les géomètres-experts et les acteurs de l'aménagement avec la création du parcours de formation « Sobriété foncière ». Lancé en décembre dernier, ce programme connaît déjà un immense succès : les trois premières sessions affichent presque complet.

UN ENJEU DE TRANSFORMATION DES PRATIQUES

Séverine Vernet, présidente de l'Ordre des géomètres-experts, souligne l'importance de cette démarche :

« Le parcours répond à un besoin réel des professionnels de se former aux impacts de la loi Climat et résilience. Ces nouvelles contraintes législatives impliquent de repenser les pratiques, notamment dans l'aménagement et la prise en compte des sols. Cette formation permet d'outiller les participants pour répondre à ces enjeux fondamentaux. »

Le parcours, conçu en étroite collaboration avec les services de l'État et la société Publi-Topex, a été élaboré dans des délais records, tout en garantissant une offre de haute qualité.

UNE STRUCTURE MODULAIRE ET COMPLÈTE

Le programme est organisé en 15 modules de formation regroupés en 4 thématiques principales :

01 LE CONTEXTE DE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Comprendre le cadre juridique et les enjeux de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

02 LA COMPOSANTE « SOL »

Appréhender les fonctions des sols vivants et leur utilisation dans une démarche de sobriété foncière.

03 LA COMPOSANTE « FONCIER »

Maîtriser les outils de connaissance et d'analyse des données sur le foncier densifiable.

04 LA COMPOSANTE « BÂTI ET CADRE DE VIE »

Intégrer la mixité fonctionnelle et la densité urbaine tout en respectant la nature en ville.

Une approche collaborative et ouverte

Ce programme ne se limite pas aux géomètres-experts. Il s'adresse également à un public plus large : élus, agents territoriaux et professionnels de l'aménagement des territoires et du cadre de vie. Cette ouverture est incarnée par le choix d'intervenants, issus de diverses disciplines complémentaires.

« L'aménagement ne peut plus être envisagé en silos. Il s'agit de faire dialoguer les compétences, d'enrichir notre expertise grâce à d'autres regards. », précise Séverine Vernet, Présidente du Conseil supérieur de l'OGE.

Un succès qui appelle de nouvelles sessions

Face à une demande importante, des cycles supplémentaires ont été organisés en février 2025. Par ailleurs, le contenu du parcours reste évolutif pour l'adapter aux futures évolutions législatives et répondre aux attentes des participants.

En engageant ce programme, l'Ordre des géomètres-experts ne se contente pas de répondre aux défis législatifs : il montre la voie vers une pratique plus responsable et durable, en adéquation avec les enjeux de sobriété foncière.



MISE EN PLACE DES ATELIERS RÉGIONAUX DE FORMATION SUR L'ANALYSE EXPERTALE APPLIQUÉE AUX ACTES FONCIERS

Pour répondre aux leviers de progrès relevés lors des contrôles de cabinets effectués par les Conseils régionaux, au cours de l'année 2022, l'Ordre des géomètres-experts a décidé de renforcer les compétences de ses membres en matière de rédaction d'analyses expertales appliquées aux actes fonciers. Ainsi, un cycle d'ateliers régionaux de formation sera déployé en 2025, en collaboration avec la société Publi-Topex, le centre de formation de la profession.

Ces ateliers, au format participatif, accueilleront des groupes de 25 géomètres-experts afin de favoriser les échanges et le partage d'expériences. Animées par une trentaine de professionnels formés le 2 octobre dernier au siège de l'OGE, ces sessions d'une journée, équivalent à sept heures de formation en actes fonciers, s'appuieront sur des cas concrets issus de la pratique professionnelle. L'objectif est d'améliorer les compétences rédactionnelles des participants, essentielles à leur métier et confortant la légitimité de leur rôle d'expert.

La société Publi-Topex, chargée de l'organisation de ces ateliers, a réalisé les premières sessions en décembre 2024. Forte de son succès, cette formation s'est poursuivie en janvier 2025 dans toutes les régions.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de l'Ordre des géomètres-experts de garantir un haut niveau de compétence et de professionnalisme, en réponse aux besoins identifiés lors des contrôles de cabinets. Elle témoigne également de l'engagement de l'Ordre à accompagner ses membres dans leur développement professionnel continu.





Une profession ouverte sur le monde

L'Ordre des géomètres-experts s'affirme comme un acteur résolument tourné vers l'international, renforçant sa coopération avec ses homologues européens et internationaux. Cet engagement favorise le partage de bonnes pratiques et l'harmonisation des standards pour relever ensemble les défis du cadre de vie. Parallèlement, l'Ordre tisse des partenariats stratégiques avec les acteurs nationaux et locaux, consolidant son rôle dans la construction d'espaces durables et harmonieux.

Les géomètres-experts français, garants du cadre de vie et acteurs de la coopération internationale

Cette année 2024 aura été marquée par des étapes importantes pour la profession et par le renforcement des actions de l'Ordre des géomètres-experts à travers le monde.

En 2024, les géomètres-experts français renforcent leur présence et leur influence à l'échelle européenne et internationale. Reconnus pour leur savoir-faire, ils sont sollicités dans le monde entier pour leur expertise, notamment en matière de cadastre, de sécurisation foncière et de réformes légales. Cette demande internationale témoigne de l'importance de leur mission : garantir un cadre de vie durable et équitable, à l'échelle nationale comme internationale.

L'OGÉ défenseur et promoteur du métier en Europe

L'Ordre des géomètres-experts assure une veille stratégique et juridique à l'échelle européenne afin d'anticiper et d'accompagner l'évolution des textes liés à la lutte contre le dérèglement climatique, à la protection de l'environnement, au respect des droits humains et à la compliance. Dans cette dynamique, la profession affirme son caractère ouvert et innovant, se positionnant comme pionnière en Europe. Grâce à une approche proactive, l'OGÉ renforce la capacité des géomètres-experts à contribuer à la préservation et à l'aménagement durable des territoires, tout en répondant pleinement aux exigences et orientations européennes.

Sur le plan institutionnel, l'Ordre des géomètres-experts est membre actif de plusieurs instances, dont le Comité de Liaison des Géomètres Européens (CLGE). Cette organisation regroupe des géomètres de 38 pays et elle inclut le groupe IG-PARLS, dédié aux géomètres-experts mandatés par l'État. Le 12 octobre, Nicolas Smith, géomètre-expert français, a été élu président du CLGE, renforçant ainsi la voix française au cœur de cette organisation et affirmant le leadership français dans la profession.



Nicolas Smith

Une influence grandissante à l'international

Au-delà de l'Europe, l'Ordre des géomètres-experts s'illustre aussi par sa participation active dans des organisations internationales majeures. Par exemple, il est membre de la Fédération Internationale des Géomètres (FIG), fondée en 1878 à Paris, qui vise à harmoniser les standards professionnels de la géomatique et de l'arpentage à travers le monde. De plus, l'Ordre est membre fondateur de la Fédération des Géomètres Francophones (FGF), créée en 2005, et participe au Réseau des Associations de Professionnels Francophones (RAPF) sous l'égide de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Les universités de la FGF, qui se sont tenues cette année à Kigali, en novembre, ont marqué un moment fort pour la

communauté francophone des géomètres-experts. Jean-François Dalbin, géomètre-expert français, ancien Président du Conseil supérieur, assumera la présidence de la FGF, confirmant ainsi l'engagement des géomètres-experts français à l'échelle internationale. Ce passage de relais souligne l'influence croissante de la France dans les instances de la profession et le rôle structurant qu'elle joue dans la coopération technique internationale.



Jean-François Dalbin

Partenariats et actions techniques, sécuriser le foncier dans le monde

Conscient de l'importance de la sécurisation foncière face aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux, l'Ordre des géomètres-experts collabore étroitement avec diverses organisations et administrations à travers le monde. Par le biais de projets de coopération et d'accords bilatéraux, il travaille à instaurer des pratiques de sécurisation foncière, notamment dans les pays d'Afrique et d'Amérique latine où la demande est forte. Les missions consistent souvent à aider à la mise en place de cadastres ou à accompagner des réformes foncières. Des actions de coopération sont engagées comme avec l'Ordre des Arpentiers du Québec pour partager le modèle français.

Une vision pour l'avenir : un cadre de vie harmonieux à l'échelle mondiale

L'action des géomètres-experts français témoigne d'un engagement durable envers la qualité de vie, la sécurité foncière et le développement international. En partageant leur savoir-faire et en assurant une présence active dans des instances européennes et internationales, ils contribuent non seulement à la défense de leur profession, mais aussi à l'édification de systèmes fonciers solides et inclusifs dans le monde. Le travail de l'Ordre des géomètres-experts, tant au sein du CLGE qu'à travers la FGF et la FIG, incarne cette vision : faire du géomètre-expert un garant du cadre de vie et un acteur de coopération essentiel pour l'avenir du foncier et de l'aménagement du territoire.

OBJECTIF 2028



La France accueillera le 150^e anniversaire de la Fédération Internationale des Géomètres en 2028

La Fédération Internationale des Géomètres (FIG) célébrera ses 150 ans en France, avec un congrès exceptionnel qui se tiendra à Paris du 26 au 28 juin 2028. Une annonce faite par Séverine Vernet, la Présidente du Conseil supérieur de l'OGÉ, lors du congrès 2024 de la FIG à Accra, en mai.

Cet événement marquera un jalon important pour la profession et rassemblera des géomètres de tous horizons autour de défis globaux en matière de gestion foncière, d'urbanisme, et d'innovation territoriale.

« Accueillir ce congrès historique est un honneur pour la France et témoigne de l'influence et du dynamisme des géomètres-experts français sur la scène internationale. Membre fondateur de la FIG, la France réaffirme son engagement à promouvoir l'excellence et à renforcer les standards professionnels dans ce domaine, pour le développement durable et la sécurisation foncière à l'échelle mondiale » déclare Vincent Saint Aubin, Président de la commission Internationale

En 2028, Paris sera le lieu de rencontres, de partage, d'expertises et de débats pour construire un cadre de vie harmonieux à travers le monde.

Les partenariats avec les acteurs du cadre de vie

L'ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS : UN ACTEUR CLÉ DE LA TRANSFORMATION DES TERRITOIRES ET DU CADRE DE VIE

L'année 2024 a été marquée par une intensification de l'engagement de l'Ordre des géomètres-experts (OGE) aux côtés des différents acteurs du cadre de vie. À travers une série de partenariats stratégiques et d'interventions dans des événements majeurs, l'OGE a consolidé sa position centrale d'acteur de la filière du cadre de vie.

Un engagement renforcé à travers les partenariats

En 2024, l'OGE a multiplié les partenariats avec des acteurs de divers horizons, allant des collectivités locales aux associations en passant par des entreprises privées. Ces collaborations ont permis de répondre aux enjeux d'aménagement du territoire, en particulier en matière de sobriété foncière, de préservation de la biodiversité et de qualité du cadre de vie.

L'un des moments forts de cette dynamique partenariale a eu lieu le 19 janvier 2024, lors du colloque international *Organic Cities*, organisé par Sciences Po et l'association *Villes Vivantes*. Ce colloque, réunissant étudiants, chercheurs, professionnels et élus, a permis de souligner l'importance de faire des habitants les acteurs de la construction de territoires soutenables et abordables. L'OGE a ainsi contribué à la réflexion sur les nouveaux modèles urbains, alignés avec les défis environnementaux actuels.

Des interventions clés pour la transition foncière et la biodiversité

L'OGE a également pris une part active dans plusieurs événements marquants de 2024, tels que les Assises Nationales de la Biodiversité à La Rochelle, où l'Ordre a réaffirmé l'importance de la profession dans la gestion et la préservation des sols. Lors du congrès Cobaty à Nancy, l'OGE a participé activement aux discussions sur la gestion des ressources naturelles, en particulier de l'eau, dans les contextes urbains.

Les Assises Nationales de la Sobriété Foncière, organisées en juillet, ont été un autre temps fort de l'année. Plus de 1 700 participants se sont réunis pour échanger sur les stratégies à adopter pour répondre aux enjeux de la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette ». L'OGE a transformé son Congrès, pour l'occasion, et a invité l'ensemble de ses partenaires à réfléchir à une stratégie de sobriété foncière territorialisée et proposer des solutions humainement acceptables.

Des collaborations qui nourrissent l'innovation

Le partenariat entre l'OGE et Mairie 2000 a donné lieu à une série d'ateliers de formation pour les élus locaux, afin de les aider à relever les défis fonciers et environnementaux de leurs territoires. Ces ateliers, organisés tout au long de l'année, ont permis de sensibiliser les acteurs publics aux enjeux de sobriété foncière et de les accompagner dans la prise de décisions éclairées.

Vers un futur durable et collaboratif

Les événements de 2024 illustrent la volonté de l'OGE de travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement des territoires et du cadre de vie pour imaginer des solutions collectives aux défis d'aménagement. De la gestion du foncier à la préservation de la

biodiversité, en passant par l'adaptation des villes aux enjeux environnementaux, l'OGE poursuit son rôle d'acteur clé dans la transformation des territoires. À travers ces partenariats stratégiques, l'Ordre œuvre à la création d'un avenir durable, fondé sur la collaboration et l'innovation.

En 2025, l'OGE continuera de jouer un rôle moteur dans les débats sur l'aménagement des territoires et la stratégie de sobriété foncière pour offrir aux Français des cadres de vie toujours plus durables.

RAPPORT ONCV L'IMPORTANCE DU CADRE DE VIE : UN ENJEU PRIORITAIRE POUR 2025

Le 11 décembre 2024, l'Observatoire National du Cadre de Vie (ONCV) a présenté son rapport annuel lors d'un webinaire qui a réuni un large panel d'experts, d'élus et de professionnels. Ce document phare offre une analyse approfondie des défis actuels liés au cadre de vie en France et propose des solutions concrètes pour répondre aux attentes des citoyens.

L'OGE, partenaire actif de l'ONCV, a participé à l'élaboration de ce rapport, confirmant ainsi son rôle de facilitateur dans la construction de territoires durables et inclusifs.

Un rapport 2024 riche en enseignements

Le rapport publié en décembre dernier a mis en lumière plusieurs axes clés pour améliorer les cadres de vie :

- **le renforcement du lien social** : développer des espaces de rencontre et de solidarité dans tous les territoires ;
- **la qualité de vie et la santé** : favoriser l'utilisation de matériaux durables et concevoir des aménagements qui intègrent des éléments naturels pour le bien-être des habitants ;

- **la préservation de la biodiversité** : étendre la renaturation des sols et créer davantage d'espaces verts, en particulier dans les zones urbanisées ;
- **la mobilité durable** : soutenir l'intermodalité et les modes de transport écologiques pour réduire l'impact environnemental.

Le baromètre ONCV 2024, inclus dans ce rapport, a révélé que les priorités des Français incluent un besoin accru de calme, de proximité des services essentiels et d'un accès facilité à la nature. Ces attentes diffèrent selon l'âge, le lieu de résidence et le mode de vie des répondants, soulignant l'importance d'une approche territoriale différenciée.

Les géomètres-experts au cœur de la transformation

Les géomètres-experts jouent un rôle central dans la mise en œuvre des recommandations issues de ce rapport. Leur expertise technique permet de traduire les aspirations citoyennes en projets concrets, en tenant compte des contraintes environnementales et économiques.

En partenariat avec Géomètre le Mag et Mairie 2000, l'Ordre des géomètres-experts s'est engagé à diffuser les conclusions du rapport et à promouvoir les bonnes pratiques auprès des collectivités locales et des acteurs de l'aménagement. Une analyse approfondie du document est par ailleurs disponible sur publi-topex.fr.

Un appel à l'action collective pour 2025

Le rapport de l'ONCV constitue une feuille de route ambitieuse et pragmatique pour améliorer durablement les cadres de vie en France. Il propose une vision transversale qui allie besoins citoyens, impératifs écologiques et contraintes économiques.

Avec cette publication, l'ONCV réaffirme la nécessité de placer le cadre de vie au centre des priorités nationales, en mobilisant tous les acteurs pour construire des territoires résilients, inclusifs et durables.

La gouvernance

L'Ordre des géomètres-experts est administré par un Conseil supérieur et 18 Conseils régionaux dotés de la personnalité civile.

Les pouvoirs publics sont représentés auprès du Conseil supérieur par un Conseiller d'État, Commissaire du gouvernement et auprès de chacun des Conseils régionaux par un délégué du Commissaire du gouvernement.

LES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL SUPÉRIEUR



Séverine Vernet
Présidente du Conseil supérieur, membre élue



Luc Lanoy
Premier Vice-président
Président du Conseil Régional de Marseille



Claire Richard
Vice-présidente, membre élue



Xavier Prigent
Vice-président, membre élu



Antoine Vinceneux
Trésorier,
Président du Conseil Régional d'Angers



Christian Rouaix
Secrétaire général,
Président du Conseil Régional de Toulouse

LA DIRECTION DE L'ORDRE

- Hervé Grélard** Directeur général
- Anne Fantuzzi** Directrice des métiers du géomètre-expert et de la formation
- Yann Menguy** Directeur de la communication
- Nicolas Rose** Directeur des affaires juridiques et de la compliance
- Damien Serouart** Directeur des ressources

Le 11 décembre 2024, par décret du Premier Ministre, Nathalie Massias, Conseillère d'État, a été nommée Commissaire du gouvernement auprès du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts, succédant ainsi à André Schilte.

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et ancienne élève de l'École Nationale d'Administration (promotion Denis Diderot), Nathalie Massias possède une riche expérience au sein de la juridiction administrative.

Son parcours témoigne d'une expertise approfondie en matière de contentieux administratifs. Elle siègera au Conseil supérieur, participera aux actions disciplinaires et accompagnera le Conseil pour fixer le barème de cotisation.



LES MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR PRÉSIDENT(E)S DE CONSEILS RÉGIONAUX ET MEMBRES ÉLU(E)S

Daniel Ainama	Président du Conseil Régional des Antilles-Guyane
Vincent Balp	Président du Conseil Régional de Montpellier
Anne Briant	Présidente du Conseil Régional de Bordeaux
Olivier Colin	Président du Conseil Régional de Dijon
Yves Delavigne	Président du Conseil Régional de Rouen
Fabien Forest	Président du Conseil Régional de Poitiers
Éric Hoffmann	Président du Conseil Régional de La Réunion-Mayotte
Jean-Louis Lehmann	Président du Conseil Régional de Clermont-Ferrand
Éric Marguinal	Membre élu
David Nicolas	Président du Conseil Régional de Rennes
Hubert Ortlieb	Président du Conseil Régional de Strasbourg
Jean Perrillat	Président du Conseil Régional de Lyon
François Perronnet	Président du Conseil Régional d'Orléans
Ambroise Piechowski	Président du Conseil Régional de Nancy
Philippe Sechet	Président du Conseil Régional de Paris
Laurent Vincent	Président du Conseil Régional d'Amiens
André Schilte	Commissaire du gouvernement

LES COLLABORATEURS DE L'ORDRE

Frédérique Huyghe	Conseil Régional d'Amiens
Charlène Blond	Assistante juridique, Sièges
Lucie Cordier	Conseil Régional de Lyon
Dominique Degoutte	Conseil Régional de Clermont-Ferrand
Sabine Delanoue	Conseil Régional de Nancy
Laure Despouys	Conseil Régional de Bordeaux
Khady Diouf	Assistante comptable, Sièges
Amélie Festivi	Conseil Régional de Montpellier
Anne Gallard	Conseil Régional de Poitiers
Bérard Gunot	Assistante de direction, Sièges
Isabelle Hadida	Conseil Régional de Paris
Joséphine Hoffet	Conseil Régional de Lyon
Catherine Jarlet	Conseil Régional de Bordeaux
Cécile Lavocat	Conseil Régional de Dijon
Florian Lebourdais	Chargé de mission auprès du Directeur général, délégué aux affaires européennes et internationales
Philippe Maître	Chargé de communication, Sièges

Nathalie Manechez	Conseil Régional de Marseille
Odine Mirarisoa	Conseil Régional de La Réunion-Mayotte
Annette Mongermont	Conseil Régional de Rennes
Anne-Joëlle Moreau	Conseil Régional d'Angers
Fabienne Mussotte	Conseil Régional de Bordeaux
Françoise Nayaradou	Conseil Régional des Antilles-Guyane
Alice Pieplu	Conseil Régional de Rouen
Cyprien Poudevigne	Chargé de mission SI, Sièges
Josué Servan	Chargé de mission SI, Sièges
Émilie Tacou	Conseil Régional de Paris
Valérie Tanguy	Conseil Régional de Marseille
Caroline Trutt	Conseil Régional de Toulouse
Alexandra Vacher	Juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement, Sièges
Christine Vanderplaetsen	Conseil Régional d'Orléans
Vincent Vermeulen	Chargé de mission coordination interRégionale
Martine Welsch	Conseil Régional de Strasbourg

LES 24 COMMISSIONS DE L'ORDRE

et leurs objectifs pour 2025

COMMISSIONS	PRÉSIDENT	OBJECTIFS POUR 2025
Affaires européennes et internationales	Vincent Saint-Aubin	Accroître la visibilité et la participation de l'Ordre et de la profession au sein des réseaux FGF, CLGE et FIG, en préparation de la Working Week FIG Paris 2028
Aménagement durable et ingénierie	Étienne Saint-Aubin	Conception des supports pédagogiques de 13 webinaires de formation à destination des géomètres-experts sur les techniques VRD
Aménagement durable et urbanisme	Claude Barneron	Réécriture de la directive ordinaire sur le PCVD en concertation avec le Conseil supérieur du Notariat et l'Union Nationale des Aménageurs
Aménagement foncier	Philippe Cachod	Mise au point des supports pédagogiques de 7 webinaires de formation sur l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) à destination des géomètres-experts, des donneurs d'ordre et collectivités
Assurance	Xavier Fagge	Réflexion sur l'avenir du contrat groupe RCP/RCD
Cadastre et Publicité foncière	Laure Piétri	Accompagnement des géomètres-experts à la prise en main de la plateforme e-DA de contrôle automatisé et allégé des documents d'arpentage
Communication	David Nicolas	Mise en œuvre de la stratégie de communication 360° en articulant la communication nationale et la communication locale.
Compliance	Séverine Vernet	Définition de la Raison d'Être de la profession
Copropriété et volumes	Gérard Roulleau	Mise à jour du règlement type de copropriété et du guide rédactionnel associé
Développement Numérique	Nicolas Fiker	Mise en œuvre des évolutions Atlas (ergonomie, fonctionnalité, fiabilité)
Égalité et Diversité	Claire Pierrat	Mise en place de la cellule d'écoute et de la procédure de signalement interne des VSS et discriminations
Environnement	Laurent Gaubert	Partenariat avec l'Institut de la Transition Foncière pour la mise en place d'un diagnostic de performance des sols

Budget moyen

DES COMMISSIONS

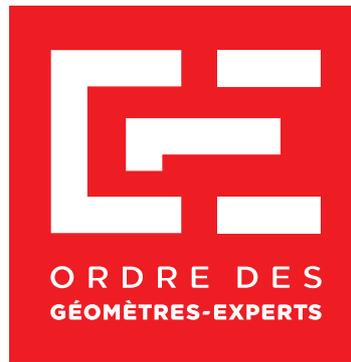
COMMISSIONS	PRÉSIDENT	OBJECTIFS POUR 2025
Évaluation immobilière	Jean-Yves Bourguignon	Sensibilisation et accompagnement des géomètres-experts au développement de l'activité d'évaluation immobilière
Exercice professionnel	Luc Lanoy	Publication des décrets d'application de l'ordonnance PLR
Expertise judiciaire/ Médiation	Karen Gaillard	Formation des géomètres-experts à la médiation dans le cadre d'un bornage
Foncier	Arnaud Futeul	Animation des ateliers de formation sur l'analyse expertale appliquée aux actes fonciers à destination des géomètres-experts
Formation	Stéphane Bartial	Pilotage de la mise en œuvre opérationnelle de la refonte des parcours d'accès à la profession et de la révision du parcours d'obtention du DPLG.
Immobilier	Laurent Progéas	Sensibilisation des géomètres-experts aux activités de gestion et d'entremise immobilière
Instruction	Vincent Balp	Commission régaliennne. Mise à disposition du grand public des décisions juridictionnelles de l'Ordre.
Performance globale	Jean-Charles Hinault	Contribuer à la performance globale des cabinets en s'appuyant sur le baromètre de l'activité des cabinets
Propriété des personnes publiques	Xavier Prigent	Proposition de méthodologie transposant la délimitation du domaine public ferroviaire au domaine public routier
Responsabilité Sociétales des Entreprises	Sébastien Cavillon	Mise en œuvre d'ateliers de co-développement sur le thème « Comment aller plus loin et décliner la démarche RSE dans la sphère métier ? »
Géofoncier	Guillaume Tuquoi	Suivi du déploiement du module de numérotation des actes fonciers et de contrôle automatisé de leur conformité numérique
Expertise de la mesure	Olivier Minot	Mise en œuvre opérationnelle de la qualification de la donnée produite par les géomètres-experts

LE BUDGET 2024 DE L'ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS APPROUVÉ LORS DES SÉANCES DES 12 ET 13 DÉCEMBRE 2023 S'ÉLÈVE À 7 830 000 €.

Le budget 2024 a permis de financer de nombreux projets structurants pour notre profession tels que la numérisation des Document Modificatif du Parcellaire Cadastral (DMPC), les évolutions du plan transformatif géomètre-expert 2030 ou encore l'organisation de la FIG 2028. Il a également contribué à maintenir le fonds de péréquation entre les régions, la dotation au service social et de poursuivre les développements du portail Géofoncier.

- Droit fixe par géomètre-expert (inscrit au Tableau de l'Ordre) 793 €
- Droit fixe par bureau principal 309 €
- Droit fixe par autre lieu 589 €
- Droit fixe SPFPL 309 €
- Droit proportionnel :
 - Part du CA inférieure à 25 M€ 0,34 % du CA
 - Part du CA comprise entre 25 et 50 M€ 0,25 % du CA
 - Part du CA supérieure à 50 M€ 0,17 % du CA





8 rue Auber - 75009 PARIS
01 53 83 88 00
ordre@geometre-expert.fr
www.geometre-expert.fr

